



Association Balle au pied ST Médard en Jalles
Affiliée Fédération Française de Football
N° 548459
3 rue Sieyés
33160 Saint Médard en Jalles

Le 12 juin 2020

Monsieur le maire,

Faisant suite à l'autorisation d'utiliser le terrain de Magudas pour la pratique du football (cf. message du service des sports en date du 11 juin 2020), je vous transmets le protocole interne propre à notre club. Le principe du strict respect des consignes générales et particulières conduit notre action de reprise de l'activité envisagée dès la semaine du 15 au 20 juin 2020.

Adaptation de l'organisation générale des séances d'entraînement.

L'accès au terrain de football de Magudas, situé rue Condorcet, est limité à un groupe de 9 joueurs maximum par demi-terrain, il est régulé et adapté comme précisé sur le plan de situation joint.

Il est acté l'impossibilité de se changer dans les vestiaires et d'utiliser les douches ; la fermeture des bancs de touche (à matérialiser à l'aide d'un ruban de signalisation adapté) et l'interdiction des regroupements habituels en début et fin d'entraînement dont les goûters.

Les créneaux de pratique sont doublés et espacés de 30 minutes minimum entre la fin d'une séance et le début de la suivante sur le même espace de pratique, de manière à réguler les flux de personnes.

L'accès aux séances d'entraînement n'est possible que pour les personnes licenciées et préalablement inscrites sur l'application web « sporteasy ».

L'inscription est obligatoire pour chaque séance via l'application utilisée en interne ou par sms;

L'archivage de l'ensemble des participants (comportant l'ensemble des coordonnées) pour toute séance est organisé par le club.

Pour la désinfection - traitement des déchets : il est prévu de mettre en place, à proximité du terrain, une poubelle sans couvercle et un espace de lavage du matériel sportif utilisé. Les déchets seront conservés avant remise en bac noir et enlèvement.

Le maintien de l'ouverture des vestiaires est demandé à titre exceptionnel. Cette mesure d'anticipation a pour but d'éviter un afflux de personnes dans le container, seul espace couvert en cas de phénomènes météorologiques dangereux, rendant les mesures de distanciation difficiles à respecter.

Application des mesures de protection et d'hygiène.

Les gestes « barrière » seront affichés et visibles par les pratiquants et les parents et rappelés en amont de la reprise d'activité (communication internet) et avant chaque séance par les encadrants.

La consigne est donnée aux licenciés d'arriver vêtus de leur tenue d'entraînement, l'utilisation des vestiaires et des douches n'étant pas autorisé. Chaque joueur viendra avec sa propre gourde remplie.

De nouveaux modes pour se saluer sont imposés, dans le respect des gestes « barrière » (sans contact, pas de poignée de mains, bise ou check).

Le nettoyage des mains est obligatoire à l'arrivée sur site, avant et après chaque séance pour tous les pratiquants et encadrants. Du gel hydro alcoolique et des lingettes sont mis à disposition par le club aux pratiquants et encadrants.

Une désinfection du matériel (ballons, coupelles, plots...) avant et après l'utilisation sera systématique.

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et éducateurs pendant les temps d'accueil et de départ des licenciés,

Un accès pour l'arrivée au stade et un autre pour le départ sont prévus pour éviter les croisements sur l'ensemble des installations. C'est pourquoi, il est demandé que le portail d'accès « pompier » au stade soit ouvert.

Aucun public (familles et autres) n'est autorisé à stationner sur le terrain et sur les mains courantes pendant les séances. Une zone d'attente pour la récupération des enfants par les parents sera prévue à l'extérieur du terrain. Un balisage de l'espace au sol sera effectué par le club. La gestion de ces espaces sera confiée à un encadrant/bénévole dédié, notamment pour les premières séances.

Adaptation des contenus d'entraînement, des temps et espaces de pratique.

Le contenu des séances sera orienté vers des activités individuelles avec un ballon personnalisé avec de possibles interactions avec un autre joueur intégrant des passes avec le pied.

Pour les exercices, les distances suivantes sont obligatoirement respectées :

- au moins 2 m avec l'intervenant ;
- au moins 5 m (marche) ou 10 m (course) entre les joueurs en mouvement ;
- au moins 4 m² d'espace individuel à l'arrêt et lors des temps de pause ;
- Au moins 2 m entre deux joueurs lors de courses latérales (couloir entre deux joueurs).

La durée des premières séances sera de 40 minutes effectives d'activité physique. Elles pourront augmenter progressivement. Chaque éducateur aura pris connaissance des symptômes à surveiller en reprise d'activité et détiendra les coordonnées des parents en cas de besoin.

L'utilisation individuelle du ballon est priorisée dans les exercices. Les ballons sont numérotés pour permettre leur identification dans les exercices techniques. Le passage du ballon entre deux pratiquants est autorisé dans le strict respect des gestes « barrière » et de la distanciation physique.

Les exercices seront des situations et jeux avec des passes au sol échangées avec le pied, sans prise de balle à la main et sans la présence d'un gardien de but. Pas de matchs pouvant amener à des contacts entre joueurs.

Cette reprise progressive de l'activité après de longs mois d'inaction s'inscrit dans une logique de rétablissement du lien social qui nous réjouit. Cependant l'étude des mesures de protection nécessaires pour rejouer met en lumière l'absence flagrante des moyens de base (Eau-électricité-abri) pour une pratique confortable pour nos licenciés.

Alain Le diabat

Président de l'association sportive ABP (Balle au pied)

